



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil tenue le **jeudi 16 avril 2026 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur François Pépin.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

Est absent :

Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSEAU ROUTIER
 - 3.1 Embauche d'un inspecteur aux travaux publics
4. URBANISME ET BÂTIMENT
 - 4.1 Avis de motion - Règlement # 2026-08 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - 4.2 Avis de motion - Règlement 2026-09 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales #2011-167
 - 4.3 Avis de motion - Règlement 2026-10 modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158
 - 4.4 Avis de motion - Règlement 2026-12 modifiant le règlement de zonage #2011-159
5. LOISIRS ET CULTURE
 - 5.1 Embauche - 2 animatrices - camp de jour 2026
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que l'avis de convocation a été transmis conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal, ce que le conseil constate. De plus, les membres du conseil présents indiquent que tous les membres du conseil, pouvant légalement siéger, ont reçu leur avis de convocation conformément aux dispositions de l'article 153 dudit code.

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur le maire François Pépin.



N° de résolution
ou annotation
98-04-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois

APPUYÉE DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. RÉSEAU ROUTIER

3.1. Embauche d'un inspecteur en travaux publics

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un poste d'inspecteur aux travaux publics afin de répondre aux besoins opérationnels du service;

ATTENDU que le processus de dotation a été réalisé conformément aux politiques et pratiques en vigueur de la Municipalité;

ATTENDU que monsieur Michaël Parent possède les compétences et les qualifications requises pour occuper ce poste;

ATTENDU qu'une entrevue a été tenue avec monsieur Michaël Parent par la directrice générale et le maire;

ATTENDU que la directrice générale et le maire recommandent l'embauche de monsieur Michaël Parent au poste d'inspecteur aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Michaël Parent à titre d'inspecteur aux travaux publics, selon les conditions de travail prévues au contrat de travail;

QUE l'entrée en fonction soit effective à compter du 9 avril 2026;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. URBANISME ET BÂTIMENT



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

4.1. Avis de motion - Règlement # 2026-08 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Cathy Maheux donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2026-08 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Le règlement vise à :

- Assujettir les nouvelles zones R-08, R-09, R-10, R-11, R-12 et M-08 au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), afin d'exiger dans ces zones, lors d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- Spécifier, pour ces zones, les usages et les densités d'occupation du sol applicables à un plan d'aménagement d'ensemble;
- Établir la procédure relative à une demande de modification des règlements d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise;
- Prescrire les éléments qu'un plan d'aménagement d'ensemble doit représenter et les documents qui doivent l'accompagner;
- Déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

4.2. Avis de motion - Règlement 2026-09 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales #2011-167

Michaël Tousignant donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2026-09** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2011-167

Le règlement vise à :

- Modifier les plans de l'annexe 1 afin de prendre en considération le nouveau découpage du zonage. Le découpage du PIIA est ajusté afin que les zones M-08, R-08, R-09 et R-11 ne soient pas assujetties au règlement.

4.3. Avis de motion - Règlement 2026-10 modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158

Brigitte Bourgeois donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # **2026-10** modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158

Le règlement vise à :

- Revoir certaines affectations agricoles et commerciales pour les remplacer en affectation résidentielle, ainsi qu'ajuster certaines limites d'affectation aux limites de propriété.

4.4. Avis de motion - Règlement 2026-12 modifiant le règlement de zonage #2011-159



Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Louis-Vincent Legault donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

N° de résolution
ou annotation

- Règlement # 2026-12 modifiant le règlement de zonage # 2011-159

Le règlement vise à :

- Créer la zone R-08 à partir des parties des zones R-01 et M-06;
- Créer la zone R-09 à partir des parties des zones A-05 et M-04;
- Créer la zone R-10 à partir d'une partie de la zone R-03;
- Créer la zone R-11 à partir de la zone C-02 et des parties des zones M-01 et R-04;
- Créer la zone R-12 à partir d'une partie de la zone R-04;
- Créer la zone M-08 à partir d'une partie de la zone M-01;
- Les zones R-08, R-09, R-10, R-11, R-12 et M-08 autoriseront uniquement les usages « Parcs et espaces verts », « Équipement d'utilité publique » et « Équipement public de télécommunication »;
- Les zones R-08, R-09, R-10, R-11, R-12 et M-08 seront assujetties à un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), assujettissant toute demande de modification de la réglementation d'urbanisme à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- Le découpage des nouvelles zones R-08, R-09, R-10, R-11, R-12 et M-08 est visible sur la carte suivante :



5. LOISIRS ET CULTURE

100-04-2026

5.1. Embauche - 2 animatrices - camp de jour 2026

ATTENDU que la Municipalité offre un camp de jour estival destiné aux enfants de son territoire;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la nécessité d'assurer l'encadrement, la sécurité et l'animation des activités du camp de jour pour la saison estivale 2026;

ATTENDU que deux postes de monitrices sont requis afin de répondre au nombre de participants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil embauche Mme Élisabeth Constantin et Mme Brenda-Lee Béliand à titre de monitrices au camp de jour pour la saison estivale 2026;

QUE leur période d'emploi s'échelonne du 30 juin au 14 août 2026, selon l'horaire établi par la Municipalité;

QUE leur rémunération et leurs conditions de travail soient établies conformément à la politique salariale en vigueur ou au contrat de travail applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

101-04-2026

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


M. François Pépin, maire


Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

A large, diagonal blue line is drawn across the page, starting from the top left and extending towards the bottom right.

